

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

Délibération

N° 20.077.4

En exercice 36

Présents 33

Votants 36

Pour 36

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE LECTURE
PUBLIQUE - RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT AU TITRE DU
PROGRAMME BIBLIOTHÈQUE DANS LE CADRE D'UN
DOSSIER DE DEMANDE « MOBILIER » - ACQUISITION DE 8
BOÎTES DE RETOUR**

Date de la convocation : 25/06/2020

L'an deux mille vingt

Et le 1^{er} juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps Libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président,**

33 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

**Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault au titre du
programme bibliothèque dans le cadre d'un dossier de demande « Mobilier » -
Acquisition de 8 boîtes de retour**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant qu'un diagnostic temporel a été réalisé en 2019 et qu'il doit servir à toute médiathèque du réseau de La Domitienne souhaitant mettre en place de nouveaux services et/ou entreprendre un développement de ses horaires ;

Considérant, en outre, que ce diagnostic temporel a interrogé les attentes de la population en terme d'horaires, et a permis de connaître les principaux rythmes de vie ainsi que l'offre de services proposée en dehors des horaires d'ouverture, plus précisément, la possibilité d'adapter les équipements existants en mettant en place des boîtes de retour de documents ;

Considérant que ce diagnostic temporel a ainsi permis de constater que la boîte de retour de documents est largement plébiscitée car elle permet de s'affranchir des horaires d'ouverture ;

Considérant que La Domitienne prend en charge l'acquisition de ces équipements à hauteur de 26 000 euros HT ;

Considérant qu'il s'agit d'un projet pluriannuel échelonné sur une période de 2 années consécutives (2020 et 2021) ;

Considérant que les achats de mobilier et de matériel destinés à équiper une bibliothèque peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de l'Hérault au titre du programme bibliothèque, dans le cadre d'un dossier de demande « *Mobilier* » ;

Considérant, en conséquence, qu'il est opportun de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault, dans le cadre d'un dossier de demande « *Mobilier* », en vue de sa participation à l'adaptation des équipements des médiathèques par l'acquisition de boîtes de retour ; que la demande de subvention doit porter sur le soutien financier le plus important possible ;

Considérant qu'en cas de non-respect par La Domitienne de ses obligations envers la Direction régionale des affaires culturelles, la subvention éventuellement perçue devra être remboursée ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CASTAN, 3^{ème} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. DÉCIDE de solliciter l'octroi d'une subvention la plus importante possible auprès du Conseil départemental de l'Hérault, dans le cadre d'un dossier de demande « *Mobilier* », en vue de sa participation à l'acquisition de 8 boîtes de retour (1 boîte par médiathèque), dans le cadre d'un projet pluriannuel sur 2 années consécutives (2020 et 2021).

II. PRÉCISE que les dépenses en résultant sont couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

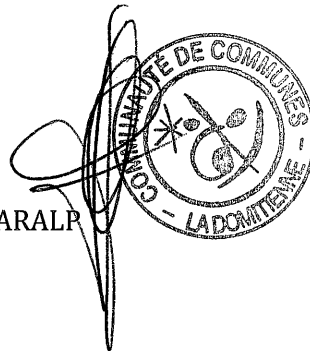
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_07

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_07